

Département de la Dordogne
DOSSIER D'INVENTAIRE
PETIT PATRIMOINE RURAL BÂTI DU PÉRIGORD

CONSEIL GENERAL
Conseil d' Architecture d' Urbanisme
et d' Environnement de la Dordogne
(C.A.U.E. 24)

LA PIERRE ANGULAIRE
Génération mouvement
(Fédération de la Dordogne)
(Association loi de 1901)



Arrondissement : Bergerac
Canton : Villamblard
Commune : Saint Georges de Montclard
Lieu-dit : Le Bourg
Edifice : Halle

DOSSIER N°

LOCALISATION GEOGRAPHIQUE

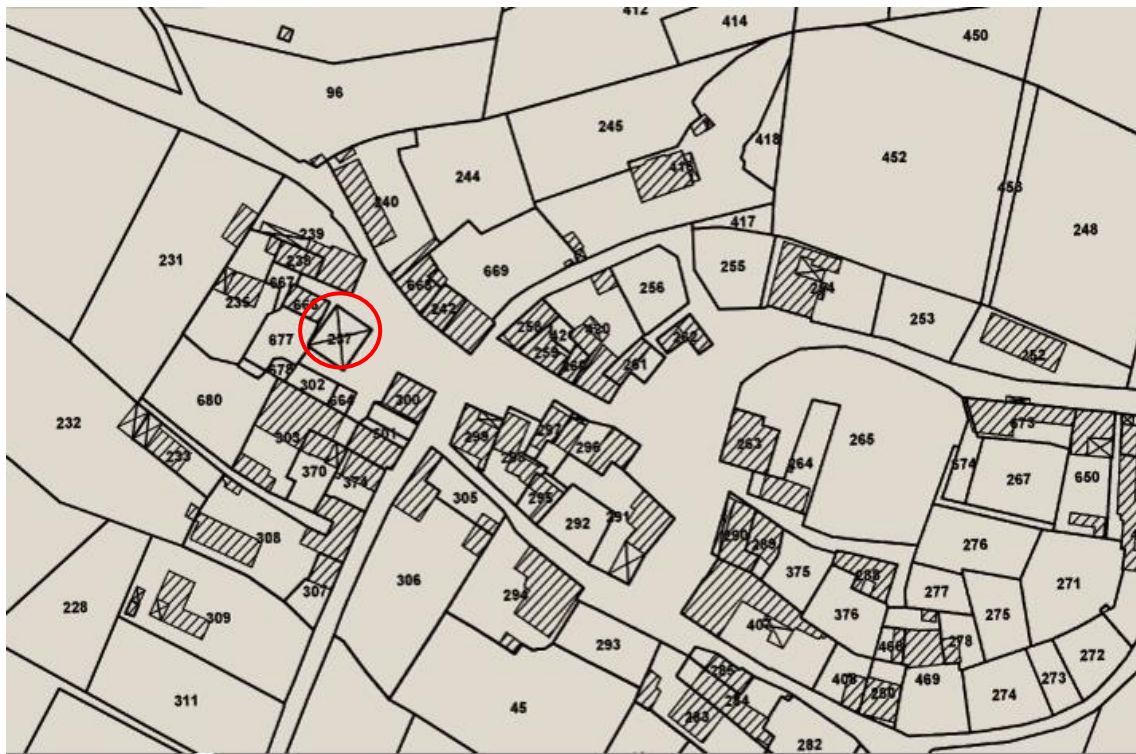
Cartes IGN 1/25000 extraite de Geoportail

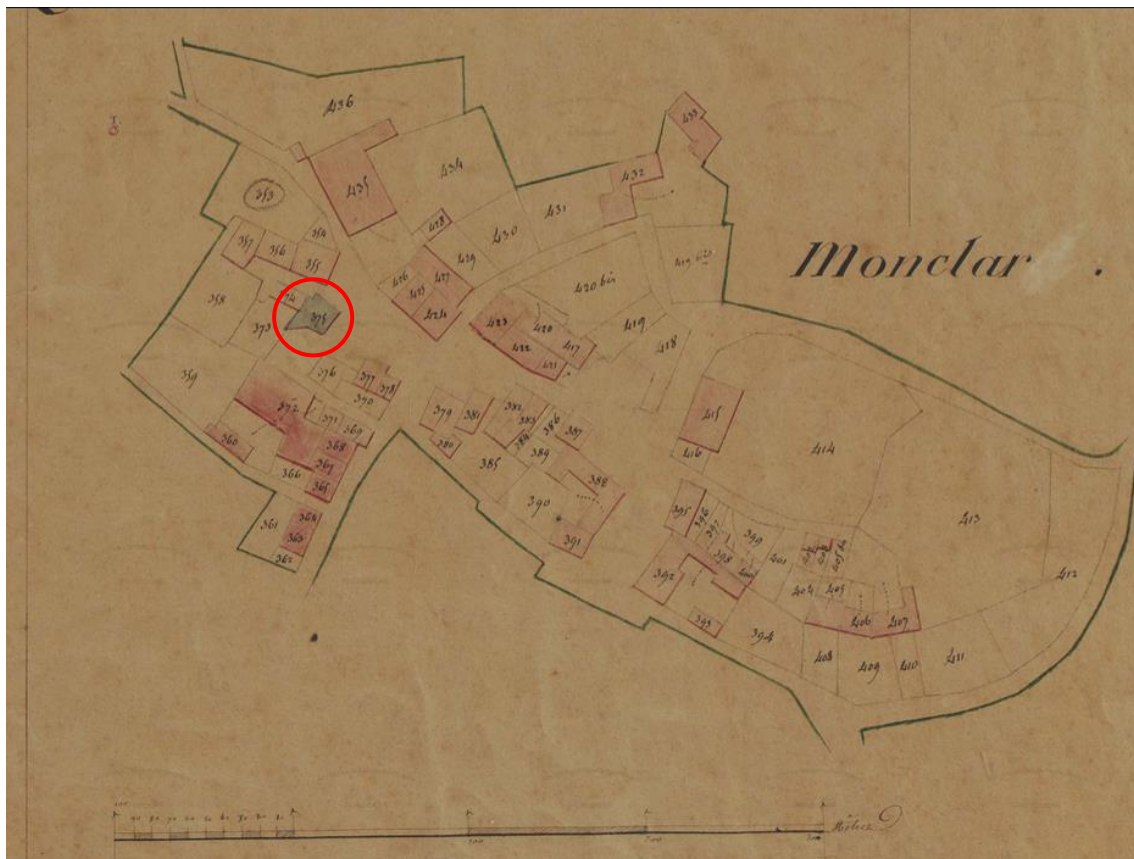
Longitude (référée au méridien international) : 0° 37' 10,41''

Latitude Nord : 44° 55' 55,29''

Altitude : 87 m



LOCALISATION CADASTRALE**Cadastre en date de 1948****Echelle : 1/2500****Section B Monclard (sic)****Feuille n° 03****Parcelle N° 237****Superficie****Nature :****Propriétaire : Commune**

LOCALISATION CADASTRALE ANCIENNE**Cadastre en date du** : non daté**Echelle** : 1/2500**Section** : B de Montclard**Feuille N°** : 03**Parcelle N°** : 375**Superficie** non indiqué**Nature** : halle et place publique**Propriétaire** : Commune

GEOPORTAIL



DESCRIPTIF GRAPHIQUE

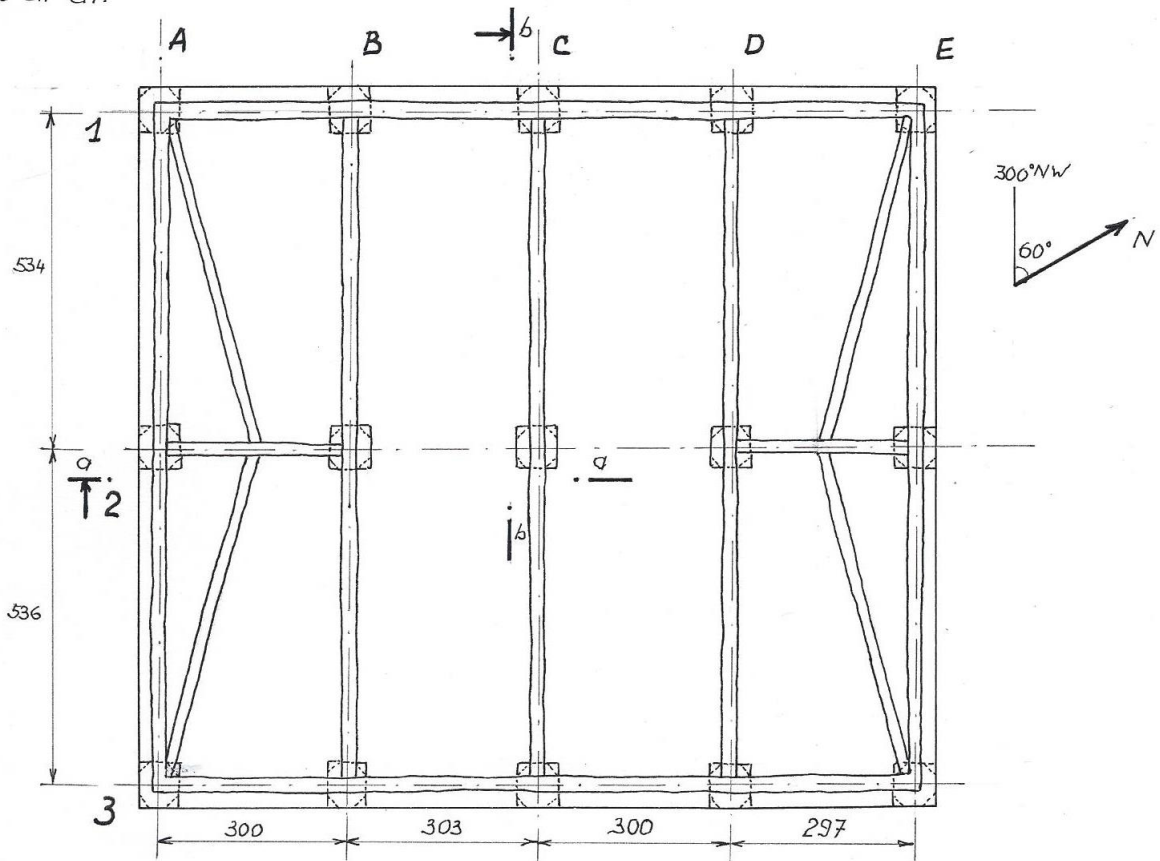
HALLE

SAINT GEORGES DE MONTCLARD

Echelle 1/100

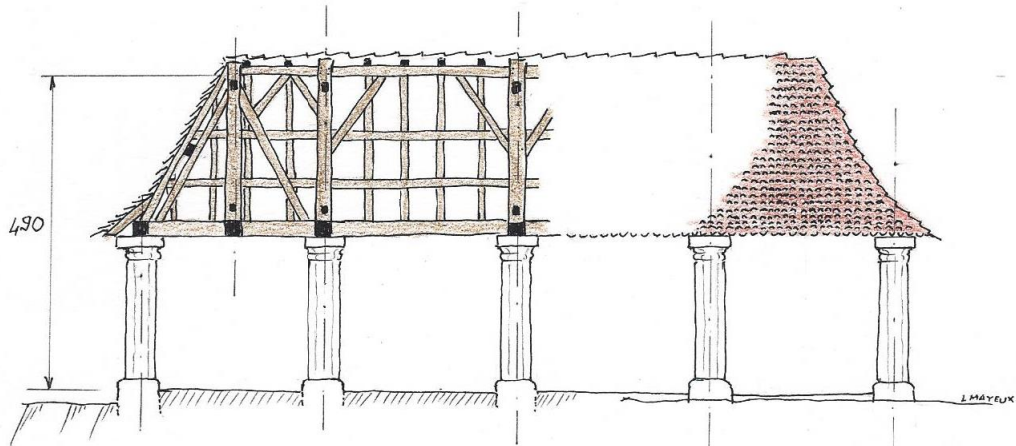
100 cm
Cotes en cm

Vue en plan au niveau des entrails



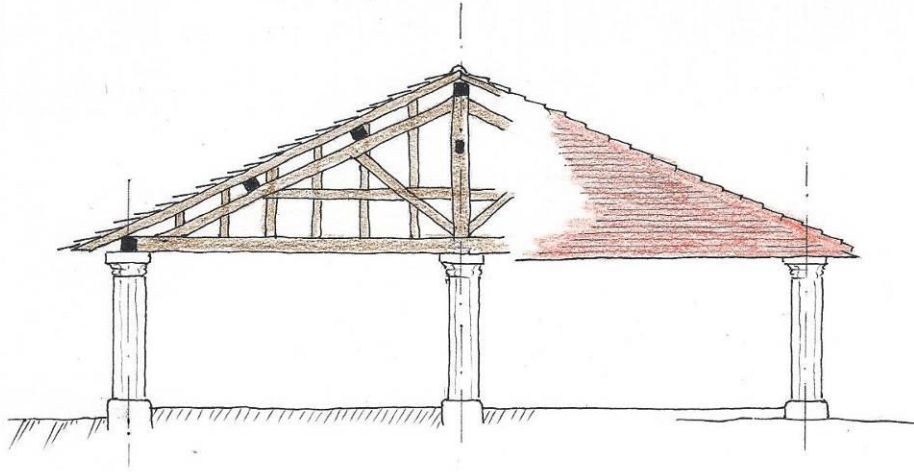
Demi coupe a

Demi vue de face Sud



Demi coupe b

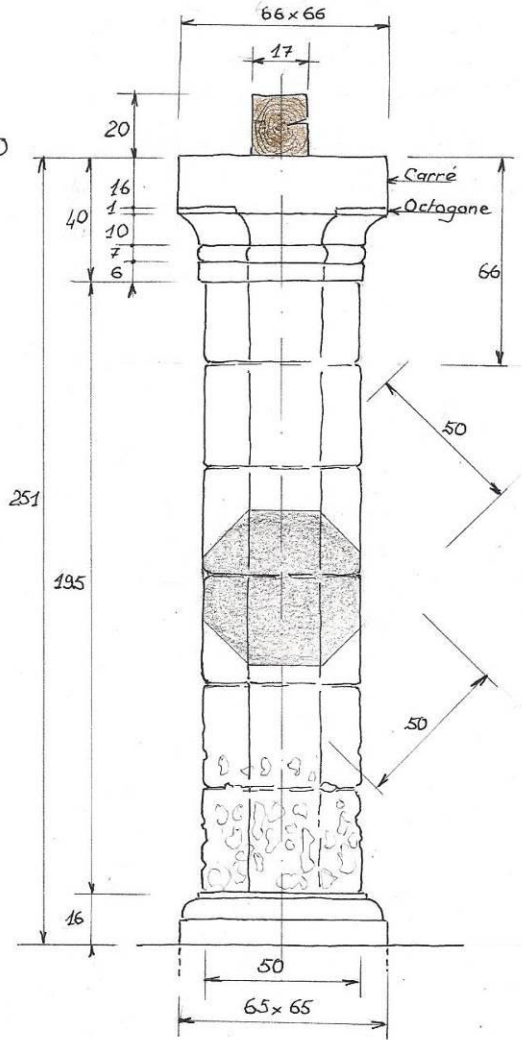
Demi vue Ouest



Pilier

Echelle 1/20

20 cm
Cotes en cm



DESCRIPTIF PHOTOGRAPHIQUE



Vue d'ensemble Angle sud-ouest



Chapiteau



Pilier B3



Socle de pilier



Fermes B et C, au premier plan, piliers de la travée 2, en arrière, panne neuve



Travées A et B avec demi-fermes de croupe et d'arêtier



Croupe ouest avec emboitement des chevrons, coyaux et liteaux



Entrait en deux éléments reliés par un trait de Jupiter et sa clavette de serrage

Différents désordres



DESCRIPTIF

La halle est située en bordure de la place publique, au centre du bourg de Montclard (dont l'orthographe a varié dans le temps entre Monclar, Montclar, Monclard et Montclard).

Elle est de plan rectangulaire proche du carré, de grand axe orienté nord-nord-est sud-sud-ouest (qui sera considéré par la suite comme orienté nord sud pour simplifier). Elle est bâtie sur un espace plan horizontal et son sol est maçonné en béton de castine bordé par trois rangs de pavés constituant une bande de même largeur que la base des piliers (1). L'ensemble est légèrement surélevé par rapport au terrain naturel.

Elle est posée sur trois rangées de colonnes numérotées de 1 à 3 du nord au sud réparties en cinq travées repérées A, B, C, D et E de l'ouest à l'est.

La base des colonnes est en calcaire dur, de plan carré, et elle se raccorde au fût du pilier par un quart de rond renversé.

Les piliers sont de section octogonale, composés de six éléments en calcaire tendre très altéré par les remontées d'humidité chargées de sels minéraux. L'élément supérieur, plus long que les autres se termine en chapiteau de plan carré, pratiquement de même largeur que la base.

Plusieurs piliers sont percés de trous carrés borgnes (4 à 5) dans lesquels ont été probablement fixées des cloisons délimitant des loges à l'intérieur du bâtiment. Le pilier central du troisième alignement est percé de part en part par un trou cylindrique de direction nord est-ouest.

Sur les piliers, tous de même hauteur reposent, en périphérie, une panne sablière, les entrails des fermes B, C et D et les entrails des fermes de croupe.

En raison du grand espacement des rangées 1, 2 et 3 (10,70 mètres au total), les entrails des fermes B, C et D sont constitués de deux éléments reliés par un trait de Jupiter fort bien ajusté. Ces fermes principales sont tout à fait classiques, avec contrefiche soulageant l'arbalétrier et contrefiches de contreventement qui les relient à la panne faîtière.

A la différence de la halle de Vergt, la croupe est soutenue par une ferme complète et non par une demi-ferme, et son poinçon repose sur un entrail reliant les piliers A à B et D à E de l'alignement numéro deux. Les demi-fermes d'arêtier sont classiques.

Les croupes comportent une panne intermédiaire en plus de la sablière et les longs pans deux pannes intermédiaire en plus de la sablière et de la faîtière. Celle-ci, contrairement à l'habitude où elle file sur toute la longueur de faîtage, est constituée d'éléments emboîtés à tenons et mortaises dans la partie supérieure des poinçons.

Chaque long pan comporte 17 chevrons et chaque croupe 15 chevrons dotés de coyaux. La base de l'arbalétrier des fermes d'arêtier est également dotée d'un coyau.

Les longs pans sont couverts en tuiles canal posées sur voliges et les croupes en tuiles plates sur liteaux.

Le faîtage et les arêtiers sont réalisés en tuiles canal.

(1) On les désignera indifféremment colonnes ou piliers

HISTORIQUE

Les registres des délibérations du conseil municipal de Saint Georges de Montclard archivés en mairie ne remontent pas au-delà de 1883 et il n'a pas été trouvé, depuis cette date, de décision concernant la construction ou la réparation de la halle. Il est fait simplement état du renouvellement quinquennal, dans un premier temps, puis triennal dans un second, du fermage de la halle et de la place publique, ainsi que du droit d'enlever les boues et immondices. Ce fermage est dévolu par adjudication. Cependant, aucun détail n'est fourni à propos de la consistance de ce marché qui concerne probablement la perception des droits de place des marchés se tenant sous la halle et sur la place publique (délibération du 6 mars 1887 et du 21 février 1892 entre autres).

D'autre part, le conseil municipal a été appelé à donner un avis à l'occasion d'enquêtes publiques à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle sur la création de foires et marchés dans les communes environnantes (situées, selon la réglementation, dans un périmètre de 2 myriamètres, c'est-à-dire de 20 km). Ces avis sont tantôt favorables, tantôt défavorables, probablement en raison d'une concurrence supposée aux foires et marchés locaux, mais ces avis ne sont jamais motivés.

Enfin, nous apprenons par délibération du 18 février 1900 sollicitant l'ouverture d'un bureau de poste à Monclard (sic) qu'il y a 15 foires annuelles très importantes dont celle aux bœufs gras le premier mardi de chaque mois, car les cours de la Villette ne parviennent que le mardi après-midi, et donc après le marché.

Le cadastre napoléonien n'est pas daté mais il a été établi dans les communes environnantes aux alentours de 1830. Sur le plan représentant le bourg, à l'emplacement de la halle actuelle, apparaît une parcelle (ou le plan de ce bâtiment) de forme à peu près trapézoïdale, de la couleur des propriétés communales. A cette époque, le procès intenté par la commune contre le Sieur Sartral pour la construction d'une halle était clos, par un acte définitif daté du 24 janvier 1827.

En effet, un procès-verbal a été dressé le 3 juin 1821 par le maire de Montclard constatant que monsieur Pierre Sartral a fait construire une halle sur un terrain appartenant à la commune. Le Sieur Sartral accepte de céder la propriété de la halle à la commune moyennant l'abandon qui lui sera fait du produit des jouissances antérieures et sous la condition qu'il restera fermier de cette halle au prix fixé par deux experts. Il est convenu que les droits d'étalage dans la halle et sur la place lui seront affermés pour 9 ans moyennant la somme annuelle de 60F, par délibération du conseil municipal de mars 1823.

Les actes notariés du 27 août 1826 et du 24 janvier 1827 établissent que la halle a été construite 20 ans auparavant sur les ruines d'une ancienne halle établie sur un emplacement qui fait partie des propriétés de la commune (ADD série 12 O 490 Halles)

En conclusion, on peut considérer que, sous l'Ancien régime, le Seigneur était propriétaire de la place, probablement ancienne basse-cour du château et y avait fait édifier une halle, et qu'à la Révolution, la commune est devenue propriétaire du fonds et, de fait, de la halle et qu'elle a dû indemniser son propriétaire légitime.

Nous disposons aussi du devis estimatif du projet de construction d'une nouvelle halle ayant les caractéristiques du bâtiment actuel. (voir le portefeuille documentaire pages 16 à 18)

-maçonnerie 421,50

-charpente 464

-total 885,50 francs, document approuvé le 17 octobre 1845

ce qui nous permet d'affirmer que la construction n'est pas antérieure à **1845**.

La seule réparation documentée concerne le remplacement d'un élément de panne dont monsieur le Maire estime qu'il a été effectué il y a une dizaine d'années. Mais il semble bien que d'autres réparations soient intervenues car certains chapiteaux paraissent récents.

DEVENIR DE L'INSTALLATION

La halle doit avoir près de 170 ans et ne paraît pas avoir fait l'objet de gros travaux d'entretien si on en juge par son état actuel qui, sans être inquiétant, justifierait une campagne de restauration.

En effet, comme en témoignent les photographies des travaux devraient être entrepris sans trop tarder afin de palier :

- déchaussement de la base d'un pilier (E1)
- corrosion de la partie basse de plusieurs piliers
- altération de parties de la charpente soumises aux intempéries
- tuiles d'égout et d'arêtier cassées

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Nom et prénom des rédacteurs :

Aliette Grelier
Maryléne Beau
Josette Mayeux
Luc Mayeux

Dossier achevé le 5 août 2015

Date de dépôt au CAUE

Département
de la Dordogne



Arrondissement
de Bergerac
Canton
de Villambone



Devu Estimation de La Reconstruction
La Halle de Montagnac 1841

Par un huit cent quarante cinq et sept
du mois de septembre nous avons ay mandé par porter
de la Commune de Montagnac ci de Préchaire qui
11 mètres 11 mètre de l'axe de l'édifice s'appelle
par le nom de la Commune de St George de Mercurie
Omnis objet de faire Le présent Devu, après avoir vu
L'emplacement & recue le Matériau de l'ancienne Halle
Ayons reconnu & estimé que pour faire reconstruction sur
un plan de deux mètres en longueur & cinq mètres en
larguer & posant sur quinze piliers en pierre de taille

Il faut pour la partie de la Maçon faire

- 1° trois rangs de piliers en pierre de taille dont en fait
le plan de la Halle pour l'appuy de la charpente
Et cinq piliers à chaque rang, forme chacun de 1/2
labeur de taille à huit faces & de 0,50 centimètre de force en
tout sans plus de deux doubles en qui fait quatre rangs
Cinq labeurs & trois doubles à 0,90 centimètre de force
et 0,80 centimètre de double pour la base & la pose 11 mètre 78
- 2° L'extraction de cette pierre à 0,50 centimètre de labeur et 0,70 centimètre
de double montant 66
- 3° le transport de cette pierre à 0,20 centimètre de labeur et 0,40 centimètre
de double montant trois francs - - - 30
- 4° pour la couverture de la charpente huit mètres de tôle
deuxième quinze centimètre plus pour la coupe à cinq
cent francs le mètre montant 200 francs et fait deux
deux mètres & deux centimètre de tôle cent francs par la ville
Halle 100 francs le montant de 137,50

137,50
311,50

Report de l'ancien port

- 5° Une mule de l'attribution à vingt francs le mule monté 211/10
 - 6° Un kilogramme de plomb monté par franc 20
 - 7° Des trébuchets de fer montés par franc 6
 - 8° Des trébuchets de fer à un franc le charbon 6
 - 9° Le transport de la tête de la poutre de la l'attribution de Charles à deux francs la poutre monté par franc 50
 - 10° La mule avec pour la couverture vingt francs 20
- Montant de la somme de quatre cent vingt francs 80 et 10 421/10

Et pour pour la portance et les poutres par

- 1° Pour une charpente à trois fermes & à deux crochets
 Une poutre de fer, entre deux adossés pour le poutre de mètre de fer
 mètre (18 pieds) de longueur; les arbalètes de un mètre 66 et
 de longueur (17 pieds) le tout de vingt & dix sept centimètres
 de fer (7 pouces & 6 lignes) & faisant que mètre courant à 20 le
 mètre courant par franc monté cent quarante un franc et
- 2° Un pontage de six mètre (33 pieds) de long pour un être en plus
 pièces entre les deux poutres de deux mètre 66 centimètres de
 long (8 pieds) sans poutres de leur mètre de long et faisant
 pour la poutre à quatre d'arade & faire passer de trois
 mètre 33 centimètres de long (10 pieds) le tout de 0,17 centimètre
 de fer dans le deux sens (8 pouces) & faisant quatre vingt dix
 mètre courant par un franc 20 et les mètre monté 11 franc 20
- 3° Deux poutres de trois mètre (9 pieds) de long; sans bois de pontage
 les contre-fiches & deux mètre en outre avec bouton en
 de deux mètre de long, plus trente huit charbon de fer mètre
 66 centimètres de long (20 pieds) le tout faisant trois cent trente huit
 mètre courant à 4,66 centimètre mètre monté 129/30

4° quatre charbon dans les deux pour les la largeur de crochets
 les empanons, les charbon charbon de crochets & d'arade pour la
 somme de quatre cent francs

Etat du montant du bon à employer 915/10 centimètre
 Et en réduction de cette somme pour la somme au char poutre
 et mètre de revenue la bon de l'ancien mètre bon pour les
 employes, mais je tiens que pour compléter la nouvelle construction

Il faut y ajouter un tarif pour toutes les arbalétriers de
 l'usage les trois lende fontage les six autres fontage les douze
 mesmes les trois sols & six deniers pour les montants rendre
 sur place à la somme de deux cent soixante quatre francs à 264
 90 pour douze boules en fer & les cinq qui sont mesmes 20
 60 La main d'œuvre cent quatre vingt francs à 180
 — Total pour la partie du Charpentier de 464 francs à 464

rien en fait
 de centime
 ligne Colonne
 par ligne
 L'Escompte
 Va et approuve
 a pour qu'il y ait
 1846 le préfet
 au maréchal
 pour copie
 L'Escompte

Le présent devis montant pour la partie de maçon
 quatre cent vingt six francs cinquante centime & pour la partie
 Charpentier à quatre cent soixante quatre francs & en total
 à la somme de huit cent quatre vingt un franc cinquante centime
 a été fait & dressé pour nous soussigné & la municipalité de St Georges

de Montlaur le même jour & au que dessus
 signé et revêtu de nos signatures & le maire pour & le
 Maire de Montlaur le vingt neuf décembre 1845 801 57#

Pour copie conforme & expédié à la mairie
 de St Georges de Montlaur le 19 novembre 1846

Le Maire
 L'Escompte



Exposition du Crade Cassi avec L'Entrepreneur

Je soussigné Maire de la commune de St Georges
 de Montlaur (canton de Villambard), arrondissement de Bergerac
 agissant comme tel, au nom de ladite commune d'une part
 par elle autorisé, d'une part, sur conseil des délégués de la
 L'Entrepreneur au sieur François Joseph de Bonfils dénommé au
 Ce monument de ladite Commune de St Georges de Montlaur
 pour les travaux de maçonnerie à faire pour la reconstruction
 de la Halle de Montlaur; Et qui font évaluer et approuver
 par le devis estimatif qui en a été fait le sept septembre 1845

& d'autre par le sieur François Joseph de Bonfils promettant de
 faire exécuter les dits travaux & faire la fourniture conformément
 au sus dit devis & pour le prix qui se trouve déterminé montant au total
 à la somme de huit cent quatre vingt un franc cinquante centime
 fait au lende monnaie le 23 octobre 1845

Pour copie conforme & expédié à la mairie
 de St Georges de Montlaur le 19 novembre 1846
 Le Maire
 L'Escompte



Enregistré à Villambard le vingt neuf décembre 1845